

Institutions Financières

Les Institutions Financières sont la cible privilégiée des fraudeurs en raison de l'ampleur des fonds qu'elles manipulent. La fraude peut prendre la forme de mécanismes extrêmement diversifiés comme par exemple :

- La fraude interne, c'est à dire la fraude réalisée par vos employés avec ou sans complicité
- La fraude externe réalisée par toute autre personne, sans complicité interne.

Les montants des fraudes peuvent être totalement déconnectés de l'activité de la compagnie d'assurance dans la mesure où le facteur « temps » entre en jeu et peut permettre des fraudes très importantes par l'accumulation de petits montants non décelés par une surveillance classique.

Objet de la garantie

Garantir les pertes supportées par les Institutions Financières à la suite d'événements générateurs suivants :

- Le vol
- Le faux et usage de faux
- L'abus de confiance
- L'escroquerie
- L'atteinte aux traitements automatisés de données.

Cette garantie s'exerce quel que soit le moyen utilisé et quel qu'en soit le but :

- Enrichissement personnel dans le cadre d'une fraude
- Intention de nuire dans le cadre de l'atteinte aux traitements automatisés de données.

Assurés

- Les Institutions Financières
- Toutes ses filiales quelle que soit leur activité.
- Les biens et avoirs des clients lorsque les entités ci-dessus en sont tenues responsables

Territorialité

Monde entier.

Fonctionnement de la garantie

Imputabilité du sinistre : date de découverte.

Éléments de souscription

Questionnaire « Institutions Financières » :

- Établissement bancaire
- Compagnie d'Assurance / Mutuelles

Renouvellement du contrat

L'échéance du contrat est l'occasion pour l'assureur d'apprécier l'évolution du risque assuré. Aussi, il sera demandé au souscripteur du contrat de compléter un questionnaire de renouvellement, éventuellement accompagné d'informations complémentaires, pour permettre à l'assureur de lui proposer des conditions de renouvellement.

Institutions Financières

Exemples de sinistres

Les activités les plus sensibles aux fraudes, que ce soit par la fréquence ou l'amplitude des sinistres, sont les suivantes :

- Commercialisation
- Souscription
- Gestion de sinistres
- Réassurance

(Les scénarii observés vont de la simple falsification d'un moyen de paiement à des procédures beaucoup plus élaborées et donc plus difficilement contestables).

Contact Souscription :

Sophie MAGNAUDET - Tel : 01 49 02 45 25

sophie.magnaudet@aig.com

Directions Régionales

Bordeaux

Tel : 05 57 35 98 14

bordeaux@aig.com

Lille

Tel : 03 28 53 58 69

lille@aig.com

Nantes

Tel : 02 40 89 17 18

nantes@aig.com

Paris

Tel : 01 49 02 44 18

idf@aig.com

Lyon

Tel : 04 78 38 74 39

lyon@aig.com

Strasbourg

Tel : 03 88 52 81 40

strasbourg@aig.com

Apporteurs de Proximité

Tel : 09 69 39 93 93

apporteur.proximite@aig.com